



BELVEDERE

Beaune, le 9 février 2011

BELVÉDÈRE SE DOTE DES MOYENS DE LEVER 115 M EUROS PAR L'EMISSION DE BSAA

Le Conseil d'Administration de BELVÉDÈRE qui s'est réuni le 9 Février 2011 a décidé d'engager le processus d'émission de bons de souscription et ou d'acquisition d'actions (« BSAA #3 ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette opération a pour objectif notamment de générer une augmentation de capital significative, donnant les moyens au Groupe de créer les conditions d'une solution gagnante pour lui-même ainsi que pour ses actionnaires et ses créanciers.

Les principales caractéristiques envisagées pour les BSAA, susceptibles d'évoluer en fonction notamment des conditions de marché sont les suivantes:

- **Prix d'exercice** : 55 €
- **Parité d'exercice** : 1 BSAA donnera le droit de souscrire une action nouvelle ou existante
- **Période d'exercice** : à tout moment à compter de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2014

Droit préférentiel de souscription : trois DPS détachés d'actions existantes permettront à leur porteur de souscrire deux BSAA.

Le montant de **la levée de fonds résultant de l'exercice des BSAA** s'établit à **115 M€**

Cette émission de BSAA sera réalisée dès obtention du visa de l'AMF sur le prospectus actuellement en cours de réalisation.

Belvédère étudie la possibilité de rendre fongibles ces nouveaux BSAA avec ceux émis en novembre 2004.

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83

Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : olivier@balva.net

Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42
